

Pendant que je parle de coût, les honorables députés aimeraient peut-être savoir exactement ce qu'on a dépensé jusqu'à présent pour cet appareil. En 1953-1954, on a dépensé \$1,067,399; en 1954-1955, près de 17 millions de dollars; en 1955-1956, ce chiffre avait plus que doublé et atteignait 38 millions; en 1956-1957, les dépenses se chiffraient par 65 millions de dollars. En 1957-1958, on a fait une dépense supplémentaire de 115 millions, et avec les dépenses de 106 millions pour la présente année financière, les dépenses globales réelles au 31 janvier 1959 s'élevaient à environ 341 millions de dollars. Les honorables députés constateront que le coût augmentait d'année en année.

Le représentant de Trinity a parlé du Bomarc. Il est difficile de fournir des chiffres précis sur le rayon d'action du Bomarc sans divulguer des renseignements secrets sur une arme que les États-Unis ont produite.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre continue?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Pearkes: Je dois me borner à dire que le rayon d'action en est comparable à celui du CF-105. Je dois ajouter que lors de l'adoption du dispositif Hughes-Falcon, la compagnie nous a signalé la possibilité d'ajouter des réservoirs à carburant qui accroîtraient le rayon d'action du CF-105. Grâce au dispositif Hughes-Falcon et aux réservoirs supplémentaires, on porterait la vitesse supersonique à 354 milles et la vitesse subsonique à 506 milles marins.

La vitesse du Bomarc est supérieure à celle du CF-105 et l'altitude qu'il permet d'atteindre dépasse celle du CF-105. Le coût des deux stations de Bomarc qu'on a déjà approuvées,—même si l'emplacement définitif de l'une d'elles n'a pas encore été arrêté,—atteindra 110.8 millions au total; de ce montant, d'après l'accord général conclu avec les États-Unis, ce pays versera au moins les deux tiers.

Je pourrais ajouter ici qu'il ne s'agira pas seulement de creuser des trous pour installer des bases de Bomarc comme l'a dit l'honorable député. Tous les travaux d'aménagement et tout l'équipement des unités seront défrayés et fournis au complet par le Canada. Il en sera de même de l'aménagement ultérieur de la ligne "Pinetree", de l'adoption du "Sage" et aussi des stations auxiliaires. Il est possible qu'un bombardier ennemi pénètre en deçà du champ d'action du Bomarc; il est possible qu'un bombardier échappe au champ de détection du radar et nous aménageons un grand nombre de stations auxiliaires

pour empêcher que cela ne se produise. Ils seront situés de façon à prendre soin du bombardier ennemi, s'il descend assez bas pour éluder le rayon de détection des principales stations de radar.

Il est aussi entendu avec les États-Unis qu'ils passeront, d'une manière équitable et raisonnable à des entreprises canadiennes, le plus grand nombre possible de leurs commandes d'équipement technique dont ils défraient le coût total c'est-à-dire les deux-tiers du chiffre global.

Si l'on veut établir un parallèle entre l'avion de chasse monté et le Bomarc, on peut à mon sens le schématiser ainsi: l'avion de chasse monté aura plus de souplesse, alors que le missile atteindra une altitude et une vitesse supérieures pour rejoindre une cible.

Ayant signalé que le coût de ces deux stations de Bomarc est de 110.8 millions de dollars, qui sera supporté à raison d'un tiers par le Canada et de deux tiers par les États-Unis, je pense que les députés doivent comparer ce chiffre avec les 781 millions que le Canada devrait acquitter s'il avait continué la fabrication du CF-105. Il a été estimé que si nous continuions la mise au point du CF-105, nous affecterions un très gros pourcentage de notre budget de défense à une arme destinée à prévenir un danger qui diminue et ne constituera une menace que durant une année ou deux après que le CF-105 aurait été mis en service.

Nous devons prendre en considération non seulement les fortes sommes que nous devons affecter à la défense de l'Amérique du Nord mais aussi le fait que nous faisons également partie de l'OTAN et que nous devons tenir les engagements qui en découlent et d'autres engagements. Même en ce qui concerne le contingent nord-américain, un nouveau danger nous menace, celui des sous-marins océaniques aptes à atteindre notre littoral et à attaquer au moyen d'engins lancés depuis leur pont. Par conséquent, nous poursuivons des travaux étendus de protection de nos régions côtières en augmentant le nombre des escortes de destroyers que nous avons et en fabriquant six unités du type *Restigouche*. Les dépenses que représentent ces unités et les sept premières du type *Restigouche* se chiffreront aux environs de 350 millions de dollars. Nous avons mis au point l'Argus qui est reconnu comme le meilleur avion de reconnaissance affecté au repérage des sous-marins. Mais cela nous impose une dépense de \$236,896,000. De plus, nous devons envisager la possibilité d'avoir à rééquiper la division de l'air en Europe et à fournir à l'armée un équipement plus moderne. Nous n'avons pas acheté beaucoup de nouvel équipement pour l'armée depuis une dizaine d'années et le gouvernement a